AVIS d'APPEL PUBLIC à la CONCURRENCE

- 1. ${\bf COLLECTIVITE~CONTRACTANTE}$: CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE de la VILLE de MURET 31600 MURET
- 2. POUVOIR ADJUDICATEUR : Monsieur le Président, Maire de la Commune de MURET
- 3. **OBJET de la CONSULTATION (cf au RdC)**: Prestations de Services Alimentaires pour Manifestations (Repas pour les personnes âgées):

Repas de Noël : samedi 10 décembre 2016 Salle Alizé

Variantes autorisées.

- 4. **PROCÉDURE de PASSATION** : Procédure Adaptée Ouverte (Art 27 du Décret N° 2016-360) *MAPA CCAS* 2016-0019
- 5. **CRITÈRES** de Sélection des Candidatures et d'Attribution des Marchés :

Candidatures

- régularité de la situation administrative, juridique, fiscale et sociale, importance des moyens humains, matériels et financiers de la Société en rapport avec l'objet du marché,
- capacités humaines, techniques et financières, expérience et compétences professionnelles,
- attestation d'assurance R.C et R.P en cours de validité.

Offres

- Prix (60%)
- Valeur technique (40 %) (voir RC)
- 6. RETRAIT du Dossier de Consultation :
- → sur le site dématérialisé de la Collectivité : https://marches-publics-ville-muret.omnikles.com/

Au cas de difficulté particulière d'accès au site, n'hésitez pas à appeler OMNIKLES au 08 25 00 13 26

7. DÉLAI d'EXÉCUTION:

Date exprimée ci-dessus.

8. Visite du site obligatoire – Contact : Patricia CARITG Ø 05 61 51 90 50 ou Jocelyne BOUZIGUES, ou Saïda ESCRIBANO

9. RENSEIGNEMENTS:

Fonctionnels:

*auprès de la Directrice du CCAS : *Patricia CARITG © 05 61 51 90 50*ou Jocelyne BOUZIGUES, ou Saïda ESCRIBANO
Administratifs:

*auprès du Service Marchés Publics : Martine DESCAZAUX **20561519581**

- **10. MODALITES de FINANCEMENT et de PAIEMENT** : règlement par mandats administratifs en 30 Jours maximum Financement sur Budget 2016 (autofinancement).
- **11. PROCEDURE de RECOURS** : TRIBUNAL ADMINISTRATIF 68, rue Raymond IV BP 7007 31068 TOULOUSE Cedex 07 ① 05 62 73 57 57 🗎 05 62 73 57 40 mail : **greffe.ta-toulouse@juradm.fr** web : www.ta-toulouse.juradm.fr.
- 12. Précisions concernant les délais d'introduction des recours : selon les dispositions du CDJA
 - référé précontractuel (L551-1) l'introduction du recours peut se faire jusqu'à la signature du marché
 - référé contractuel (art L 551-13 à L 551-23) dans un délai de trente et un jours suivant la publication de l'avis d'attribution
 - recours (art R 421-1) dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de la décision de rejet
 - recours direct contre le contrat dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution.
- 13. **DELAI de VALIDITE des OFFRES** : 120 jours
- 14. DATE LIMITE DE RÉCEPTION des OFFRES : Mardi 11 Octobre 2016 10 heures
- **15. DATE d'ENVOI de la PUBLICATION** : Mardi 06 septembre 2016 -